



Société **Caisse-Commune pionnier de l'autopartage récompensé !**

Caisse-Commune ouvre **la première station d'autopartage sur voirie** dans le 3^{ème} arrondissement, station Mairie du III, 18 rue Caffarrelli. Caisse-Commune se félicite que **le Maire de Paris Monsieur Bertrand DELANÖE** ait annoncé ce matin sur RMC sa volonté et son engagement à contribuer au développement de l'autopartage à Paris.

Depuis le 20 février 2007, Caisse-Commune est la première société labellisée Mairie de Paris, une grande avancée permettant ainsi d'implanter des véhicules sur la voirie.

Caisse-Commune pionnier de l'autopartage milite depuis 8 ans sur le stationnement sur voirie - visibilité, proximité & accessibilité sont les points essentiels de ces stations sur voirie qui se rapproche toujours plus des parisiens.

En s'implantant sur la voirie, **Caisse-Commune étoffe ainsi son offre** et participe à l'amélioration des déplacements dans Paris.



Créée en avril 1999, la société **Caisse-Commune** est la première société à développer le concept d'**auto-partage** en France.

L'auto-partage est un service de location de voitures **à la carte, 24h/24, 7J/7, 365 jours par an**. Il permet, grâce à une réservation par téléphone ou par Internet, de disposer d'une voiture pour 1 heure, 2 heures ou plusieurs semaines, y compris pour un départ immédiat et, ce, quelle que soit l'heure de la réservation et de l'utilisation.

Caisse-Commune leader de l'autopartage à Paris c'était 10 stations au mois de janvier 2007, c'est aujourd'hui 17 stations à Paris avec un parc de plus de 100 véhicules et plus de 2 000 adhérents. Son ambition est de couvrir tous les arrondissements dans les mois à venir afin d'assurer aux parisiens un véritable service de proximité.

CAISSE-COMMUNE représente une nouvelle forme de mobilité, plus libre, économique et respectueuse de l'environnement.

Pour en savoir plus, Votre interlocuteur Service Presse CAISSE-COMMUNE

Keltoum Amazzal

Tél. : 01 43 55 15 95

Mail : i n f o @ C a i s s e - C o m m u n e . c o m